

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Météo-France

**Décision n° 11-997 du 21 septembre 2011 fixant au titre de l'année 2011 la liste des candidats admis au concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie**

NOR : DEVD1130498S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1988 modifié fixant les modalités du concours spécial d'admission des titulaires d'une maîtrise de sciences en qualité d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 17 janvier 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 27 avril 2011 fixant au titre de l'année 2011 la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission en date du 5 juillet 2011,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont déclarés admis au concours spécial de recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ouvert aux titulaires d'une maîtrise de sciences et inscrits sur la liste principale les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

1. Gabrielle MERCKLE KAUFFMANN.
2. Julien RIDAO.
3. Étienne BLOT.
4. Clément DOCHE.

Article 2

Sont inscrits sur la liste complémentaire et pourront, le cas échéant, être ajoutés à la liste principale les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

5. Sophie COMBES.
6. Phikune TAO.
7. Sarah DIOUF.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 21 septembre 2011.

Pour le président-directeur général et par délégation :

*La directrice des ressources humaines,*

Y. FERRY-DELÉTANG